



Discrimination

Par sofiane9340

bonjour je m'appel sofiane benmezouar, j'ai été embauché il y a 2 ans, par une entreprise de sécurité. Au départ il y a eu un contrat établi que après 1 ans dans l'entreprise je passe du statut agent de sécurité, à agent de sécurité incendie, ce qui n'était pas le cas.

En sachant que j'avais déjà la formation et le diplôme nécessaire pour exercer directement, en tant que agent de sécurité incendie.

J'ai vu sur ces 2 ans des gens, des collègues arriver et exercer directement en tant que agent de sécurité incendie.

Je me pose des questions, à savoir si je ne subis pas une forme de discrimination ? sans aucune raison apparente et objectifs, et est-ce que en est présence d'un employeur qui n'a pas respecté le propre contrat, qu'il a mis en place.

Cordialement

Sofiane benmezouar

Par ESP

Bonjour Sofiane

Votre contrat expose-t-il clairement l'engagement de votre employeur ?

Par sofiane9340

Bonjour monsieur oui tout à fait, il stipule que au bout d'une année je passe de statut agent de sécurité à agent de sécurité incendie.

J'ai d'ailleurs été recruté par le patron de la société, justement parce que je correspondais au critère et profil de personnes qu'il recherchait, à savoir habiter à peine 15 minutes du lieu du travail.

Je suis entrée dans cette entreprise le 02/01/2019.

Par ESP

Alors je pense qu'il serait bien de rappeler par courrier R/AR, à votre employeur, ses engagements. Prendre également contact avec un syndicat en vue de saisir les prud'hommes ou rencontrer un avocat.